



L'ACTUALITÉ

L'APPRENTISSAGE À L'AVANT-GARDE AVEC UN CCCA-BTP RÉNOVÉ

Le CCCA-BTP vient de célébrer ses 80 ans. Devenu LA référence en matière d'innovation pédagogique dans l'apprentissage, sa transformation radicale s'est opérée au cours des 6 dernières années, années de présidence CAPEB.

Le 5 juillet dernier, Jean-Christophe Repon a passé le témoin à Laure Vial, cheffe de file CoFo au sein du Conseil d'administration du CCCA-BTP. Un passage de témoin qui mérite d'être signalé tant le visage du CCCA-BTP a changé depuis 6 ans. Le 27 juin 2016, celui qui était alors chef de file formation de la CAPEB et Président de Constructys depuis un mois, est élu à la présidence du CCCA-BTP, une première historique puisque, malgré les 73 ans de l'organisme à l'époque, la CAPEB ne l'avait jamais présidé auparavant ! un comble quand on sait que les entreprises artisanales du bâtiment sont les principales formatrices d'apprentis !

Le nouveau Président du Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du BTP s'est alors engagé dans un vaste plan de transformation de l'organisme qui, incontestablement, n'évoluait pas dans des conditions maximales. Entre 2012 et 2016, le BTP avait ainsi subi un recul du nombre de ses apprentis de 27% ! 55 500 apprentis étaient formés dans la construction en 2017. Ils sont aujourd'hui 94 500. Un bond qui ne doit rien au hasard.

Transform'BTP a fait du 1^{er} acteur de l'apprentissage en France un puissant et incontournable outil d'innovation pédagogique afin que l'offre de formation soit réellement adaptée aux besoins des entreprises dans l'ensemble des territoires. Ce plan stratégique a emporté l'adhésion et la mobilisation de tous les acteurs, depuis les partenaires sociaux

+70%
C'est la progression
du nombre d'apprentis dans
la construction en 6 ans.

aux entreprises en passant par les apprenants et les collaborateurs tant au sein du CCCA-BTP que des CFA. Cet investissement collectif massif et partagé s'est traduit par des séminaires, des ateliers, des entretiens, des réunions hebdomadaires, des immersions en CFA, pendant 5 ans mois d'intense activité. Répondre aux besoins des entreprises, aux attentes des nouvelles générations, aux réalités sectorielles évolutives, à l'environnement réglementaire et financier en pleine mutation, tels étaient les objectifs de ce plan ambitieux.

Ce sont également ces objectifs qui ont porté la CAPEB à booster le paritarisme. En 2018, en effet, la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » apporte des changements majeurs, en simplifiant l'accès à l'apprentissage tant pour les employeurs que pour les apprentis, en instaurant un environnement concurrentiel pour les CFA et en révisant le système de financement de l'apprentissage. Ainsi, cette loi a modifié l'organisation spécifique de l'apprentissage dans le BTP et les

modalités de la contribution des entreprises versée au CCCA-BTP, qui permettait notamment de soutenir le réseau de CFA paritaires. Transform'BTP avait déjà permis de mettre le CCCA-BTP dans la bonne voie pour y faire face. Mais il fallait que le paritarisme en soit aussi le moteur. Jean-Christophe Repon pousse alors le paritarisme à se donner les moyens pour que les entreprises artisanales du bâtiment et leurs apprentis puissent trouver une offre de services de qualité et pour développer les compétences dans le bâtiment. Le 22 novembre 2019, la CAPEB signe ainsi deux accords paritaires avec la CFDT, la CGT et l'UNSA - organisations de salariés majoritaires dans le Bâtiment – l'un pour les entreprises comptant jusqu'à dix salariés et l'autre pour les entreprises de plus de dix salariés, conformément aux 2 CPPNI instaurées par les mêmes partenaires sociaux pour ces deux champs quelques mois plus tôt (mai 2019). Ainsi était ouvert un dialogue social loyal fondé sur une volonté partagée de co-construction permanente. Ces accords, que nous continuons à défendre ardemment, visent à pérenniser le rôle essentiel du CCCA-BTP dans l'impulsion et l'animation de la politique d'apprentissage du secteur, à créer une tête de réseau des BTP CFA gérés paritaires et à continuer à garantir les moyens de cette politique formation de branche en maintenant une contribution spécifiquement dédiée à l'apprentissage.

(Suite p. 4)

COMMUNICATION

LA CAPEB LANCE UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE COMMUNICATION DIGITALE

Fidéliser nos adhérents et en recruter de nouveaux sont des objectifs constants de la CAPEB qui, à l'occasion des Assises du BTP, relance une campagne de communication pour valoriser auprès des entreprises ses actions de lobbying et ses propositions. "Rejoignez le mouvement" !

Dans la droite ligne de la campagne de communication que nous avons menée fin 2021-début 2022, la CAPEB relance en cette rentrée une nouvelle série de communications sur les réseaux sociaux. Il s'avère, en effet, que 69 % des artisans ont un compte Facebook et que près de 38 % d'entre eux suivent l'activité de leur profession et de leur secteur sur le Net. Cette campagne, qui s'inscrit en amont des Assises du BTP annoncées pour la mi-septembre, poursuit à la fois un objectif de notoriété et un objectif d'adhésion.

Il s'agit de réaffirmer la mission de la CAPEB qui est avant tout de défendre l'indépendance et l'activité des entreprises artisanales du bâtiment, et de nourrir le sentiment de fierté d'appartenance à un collectif.

Ce premier volet se traduira par un discours militant et déterminé, reprenant nos revendications dans le cadre des Assises et valorisant l'expertise des entreprises artisanales

du bâtiment en matière de rénovation via la promotion de la web série. Des teasers et des posts seront diffusés en fil rouge tout au long de la campagne pour inciter au visionnage des vidéos.

La campagne vise également à créer un maximum de trafic vers le site internet capeb.fr pour favoriser une première prise de contact avec les entreprises et générer de nouvelles adhésions.

Le second volet donnera lieu à une série de messages « preuve » qui valoriseront les victoires que nous avons obtenues.

Les premiers posts ont été lancés cette semaine et la campagne se prolongera tout l'automne, jusqu'à la fin du mois de décembre.

Évidemment, l'ensemble du Réseau de la CAPEB est invité à s'en emparer et à utiliser sans réserve les outils mis à disposition et en particulier, le kit d'accompagnement pour les réseaux sociaux.

[Retrouvez tous ces éléments sur ARTUR.](#)

GESTION DES DÉCHETS DU BÂTIMENT, VÉHICULES PROPRES, LA CAPEB DEMANDE UN CALENDRIER RÉALISTE ET SOUTENABLE

Découvrez toutes les solutions proposées par la CAPEB

Rejoignez le mouvement qui défend les intérêts de la planète ainsi que ceux des artisans et de leurs clients.



LA CAPEB DEMANDE LA TRANSPARENCE DES PRIX DES MATÉRIAUX ET DES ÉQUIPEMENTS DU BÂTIMENT !

Découvrez toutes les solutions proposées par la CAPEB

Rejoignez le mouvement qui défend les intérêts de la planète ainsi que ceux des artisans et de leurs clients.



LA CAPEB DEMANDE À BOOSTER ET À SIMPLIFIER LES DISPOSITIFS D'AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Découvrez toutes les solutions proposées par la CAPEB

Rejoignez le mouvement qui défend les intérêts de la planète ainsi que ceux des artisans et de leurs clients.



LA CAPEB EXIGE UNE SAINTE CONCURRENCE ENTRE TOUTES LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

Découvrez toutes les solutions proposées par la CAPEB

Rejoignez le mouvement qui défend les intérêts de la planète ainsi que ceux des artisans et de leurs clients.



ÉCONOMIE

→ LA RE2020 FRANCHIT UNE NOUVELLE ÉTAPE

Alors qu'elle était applicable depuis le 1^{er} janvier aux seules constructions de maisons individuelles et de bâtiments collectifs à usage d'habitation, la RE 2020 est, depuis le 1^{er} juillet, également applicable aux constructions de bureaux et de bâtiments d'enseignement primaire et secondaire. Tous les autres bâtiments seront concernés au 1^{er} janvier prochain.

À l'heure où la sobriété énergétique est LA préoccupation majeure, cette nouvelle réglementation trouve tout son sens puisqu'elle doit permettre de réduire les émissions de CO₂ liées aux opérations de construction, décarboner l'énergie utilisée et rendre les immeubles moins énergivores.

Elle impose un changement des systèmes constructifs, en particulier pour ce qui concerne l'alimentation des bâtiments en énergie. Se situant bien au-delà de la simple question

thermique, la réglementation environnementale englobe tout le cycle de vie d'un bâtiment, tous les aspects de sa construction. Elle a donc un impact également sur l'organisation des chantiers, nécessitant la prise en considération des consommations d'énergie et d'eau du chantier, l'évacuation et le traitement des déchets du terrassement.



Elle impose de tenir compte de l'impact des composants utilisés pour la réalisation des ouvrages provisoires nécessaires au chantier, de privilégier l'usage d'engins de chantier décarbonés, de former tous les intervenants aux bonnes pratiques pour économiser l'eau, l'énergie et prévoir le recyclage des matériaux.

Bref, un changement de paradigme majeur !

→ VÉHICULES PROPRES : LE BONUS ÉCOLOGIQUE EST PROLONGÉ JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE

Il avait été prévu que le bonus écologique pour l'acquisition d'un véhicule « propre » prendrait fin le 30 juin.

Le Ministre de l'Économie et la Ministre de la Transition énergétique ont décidé de le prolonger jusqu'au 31 décembre, compte tenu de l'inflation des prix des carburants mais aussi du fait que la pénurie de composants comme les semi-conducteurs allonge les délais de livraison et contribue à accroître le prix de ces véhicules. Le Gouvernement a donc décidé de maintenir

le bonus écologique au niveau actuel jusqu'au 31 décembre 2022 (6 000€ pour les véhicules électriques et 1 000€ pour les véhicules hybrides rechargeables), d'augmenter le montant d'achat du véhicule, qui permet d'accéder à un bonus maximal de 6 000€ pour les particuliers, en le passant de 45 000€ à 47 000€ et enfin, d'allonger la période de facturation possible de



ces véhicules jusqu'au 30/06/2023 (pour les véhicules commandés avant le 31/12/2022).

FORMATION

→ UNE FORMATION POUR PRENDRE EN MAIN LES OUTILS NUMÉRIQUES

La CAPEB propose deux webinaires - le 14 septembre à 11h00 et le 6 octobre 2022 à la même heure - pour aider les artisans du bâtiment à prendre en main les outils numériques à leur disposition grâce à une formation gratuite dispensée par SMARTISAN.

Il est incontestable, en effet, que la gestion administrative des entreprises est de plus en plus numérique, qu'il s'agisse de répondre aux appels d'offres pour les marchés publics, de payer ses impôts sur la société ou sur le revenu, ou encore de déclarer et de régler ses cotisations sociales. L'enjeu est manifeste et il importe que la transformation numérique ne soit pas perçue par les chefs d'entreprise comme une perte de temps, d'autant que beaucoup d'outils existent aujourd'hui pour leur en faire gagner.

Un programme de formation financé par l'État (BPIFRANCE) a été mis en place dans cet esprit: SMARTISAN est une formation totalement gratuite pour les artisans. Le formateur évalue leurs besoins dans le quotidien de



leur entreprise, depuis l'estimation du coût d'un chantier à la rédaction d'un devis en passant par la mise en place d'un planning, l'exécution des travaux et bien sûr la réception

et la facturation ainsi que la gestion clients. La formation d'une demi-journée commence par une session collective avec des cas pratiques et des témoignages puis se poursuit par un diagnostic personnel des besoins de chacun. Vient ensuite l'étape de prise en main avec un rendez-vous de démonstration personnel avec les éditeurs de solutions numériques sélectionnées. Le chef d'entreprise peut alors utiliser seul les outils numériques qui lui correspondent et bénéficie d'une expérimentation gratuite d'un mois.

Tous les secrétaires généraux départementaux sont invités à participer à l'un des deux webinaires de présentation de cette formation, soit le 14 septembre, soit le 6 octobre à 11h00 et à [s'inscrire via ARTUR](#).

ÉCONOMIE

→ L'AVIS NÉGATIF DU CSCEE SUR L'ORDONNANCE RELATIVE AU CONTRÔLE DES RÈGLES DE CONSTRUCTION

Le Gouvernement a pris une ordonnance dans le but de renforcer les règles de construction.

Il s'agit principalement de clarifier le dispositif des attestations en vigueur, d'améliorer leur collecte et leur exploitation et enfin, d'élargir le champ de la police administrative à l'ensemble des règles de construction avec des outils coercitifs telles les mises en demeure, les sanctions administratives, etc. Les suspensions d'agrément, etc.

Le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique avait examiné le

projet d'ordonnance et avait approuvé cet élargissement ainsi que la création d'une plateforme de collecte et de valorisation des attestations. Mais il a voté contre ce projet d'ordonnance considérant qu'il passait à côté de son objectif de simplification car, en effet, l'ordonnance ne supprime pas certaines attestations qui auraient pu l'être et, à l'inverse, en crée une nouvelle alors que le contenu de ces attestations n'est



pas, à ce jour, convenablement exploité par les services de l'État. Ce sont donc des charges administratives dont l'utilité n'est pas démontrée.

GOVERNEMENT

→ LES TRAVAUX SUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE SONT LANCÉS

Le Plan de sobriété énergétique a été lancé le 27 juillet au travers de groupes de travail « logement » avec l'objectif de réduire la consommation énergétique de la France de 10% au cours des deux prochaines années.

Le groupe de travail « logement » porte principalement sur le logement locatif. Il réunit d'ailleurs les grands groupes de la promotion, des agences immobilières, des syndicats, des fédérations de propriétaires et de locataires, et les acteurs publics de la rénovation thermique des bâtiments (Ademe, Anah, RTE). On signalera ici que si nous avons été oubliés dans un premier temps, nous faisons désormais partie de ce groupe de travail.

La cible: la précarité énergétique. Les moyens: tous ceux qui permettent de réduire les consommations et de maîtriser les factures d'énergie et donc d'agir sur la consommation de gaz naturel, le mode de chauffage, de

refroidissement, l'éclairage. Bref, tout ce qui peut permettre de mieux gérer l'énergie des locataires.

Un appel à projets doté de 150 M€ a été lancé pour financer des innovations permettant de lutter contre la précarité énergétique. Le délai: Ces acteurs ont été chargés de travailler pendant l'été pour faire des propositions en cette rentrée.

À l'occasion du lancement de ce groupe de travail, la Ministre de la transition énergétique a fait plusieurs annonces: l'amplification de MaPrimeRénov', l'augmentation du niveau d'obligation des certificats d'économies d'énergie et un plan d'actions pour rechercher

les moyens de moins consommer dans les bâtiments d'État et ceux des Collectivités et de les adapter au changement climatique.





■ PRESSE

Charles
matin



Reprise tôt lundi matin des relations presse du Président qui a donné une interview sur RMC à la première heure dans l'émission de Charles Matin, puis sur Sud Radio dans la chronique de Patrick Roger « Sud Radio vous explique » qui portait sur l'annonce de la 1^{ère} ministre d'un fonds vert doté de 1,5 Md d'euros et dont l'objet est d'accompagner les collectivités locales dans la transition énergétique. Le Président Jean-Christophe Repon a salué cette décision qui ne pourra que générer des travaux et donc des chantiers pour les entreprises artisanales. Il a rappelé aussi que si l'activité des entreprises était encore favorable jusqu'ici, les très fortes hausses des coûts – en particulier de l'énergie – impactent les devis et rendent les clients plus frileux. Raison pour laquelle la CAPEB espère que les mesures, qui seront annoncées lors des Assises du BTP qui devraient se tenir ce mois-ci, pourront être de nature à permettre à l'activité dans le bâtiment de se maintenir. Réentendre ici le Président sur [RMC](#) et sur [Sud Radio](#).

■ RÉSEAU

Le Président confédéral a commencé sa semaine syndicale par un déplacement dans le Maine et Loire où il a rencontré la Présidente et les élus de la CAPEB pour apporter des précisions quant aux caisses de congés payés.

■ ASSEMBLÉE NATIONALE



Le Président de la CAPEB a été reçu mercredi par Boris Vallaud, député des Landes et Président du groupe Socialistes et apparentés, membre de l'intergroupe Nupes. Bien que la CAPEB

connaisse déjà bien le député, il importait de le rencontrer dans ses nouvelles attributions au sein de l'Assemblée nationale pour lui présenter, à la veille de l'examen du projet de loi de finances pour 2023, nos propositions en faveur de l'activité de nos entreprises et du pouvoir d'achat de leurs clients. L'entretien a également porté sur la représentativité patronale et les propositions que la CAPEB formule à cet égard ([en savoir plus ici](#)).

■ U2P

Le bureau de l'U2P s'est réuni en séminaire mercredi après-midi et jeudi matin. Il s'agissait, notamment

de réfléchir aux moyens de renforcer l'influence de l'U2P et d'envisager d'éventuelles évolutions dans son organisation. Le bureau s'est ensuite réuni dans sa configuration habituelle pour examiner l'actualité parlementaire (Projets de loi pouvoir d'achat et PLF) et gouvernementale (rencontre avec Mme Borne le 24 août). Il a également fait le point sur les recours formés contre la dernière mesure de la représentativité patronale interprofessionnelle et sur la mission Combrexelle. Le FAF des travailleurs indépendants, les échanges avec CMA France et les rencontres de l'U2P du 29 septembre étaient également à l'ordre du jour.

■ GOUVERNEMENT



Jean-Christophe Repon a été reçu jeudi soir par le Ministre du Logement Olivier Klein. Beaucoup de sujets à voir avec lui, à commencer par les Assises du BTP, les mesures que propose

la CAPEB pour faire en sorte que les entreprises artisanales du bâtiment puissent continuer à jouer leur rôle dans la rénovation des logements, notamment énergétique mais pas seulement ([Retrouvez tous les détails de cet entretien sur ARTUR](#)).

ÉCONOMIE

→ 5^E PÉRIODE DES CEE : LE NIVEAU D'OBLIGATION EST RELEVÉ

Nous l'avons demandé et nous l'avons obtenu : le niveau d'obligation des certificats d'économies d'énergie pour la 5^e période a été relevé avec pour conséquence pour les obligés de devoir utiliser plus rapidement leurs stocks de CEE et donc de les inciter à se remobiliser pour conduire à nouveau des opérations d'ampleur en faveur des

rénovations énergétiques. La hausse annoncée par Agnès Pannier-Runacher est de 25 %. La ministre de la transition énergétique a précisé que les deux tiers de cette hausse seront réservés aux ménages en situation de précarité énergétique. Elle a également annoncé que le coup de pouce chauffage serait étendu aux bâtiments

résidentiels collectifs afin de financer leur raccordement à un réseau de chaleur ou bien l'installation d'une PAC collective air/eau ou eau/eau ou encore d'une chaudière biomasse collective.

Nous nous félicitons de ces décisions qui devraient donner un coup d'accélérateur aux travaux de rénovation énergétique.

[En savoir plus sur ARTUR.](#)

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Mais évidemment, ces évolutions ont fortement déçu à la FFB, sans doute vexée de voir qu'en 3 ans, le Président de la CAPEB avait réussi ce qu'elle n'avait pas su faire en plus de 7 décennies, c'est-à-dire transformer profondément le CCCA-BTP pour en faire un outil performant au service des entreprises ! Ainsi, la FFB a remis en cause les règles statutaires de l'organisme, ce que la justice a désavoué, confiant notamment la vice-présidence de l'organisme à la CAPEB qui a donc pu poursuivre ce qu'elle avait initié.

Malgré ces péripéties judiciaires, le CCCA-BTP sort grandi de ces deux mandats de présidence et vice-présidence assurés par la CAPEB. Devenu

une organisation plus agile, avec des méthodes de travail plus transversales et collectives, des solutions innovantes, l'organisme est désormais un incubateur de projets, faisant un pas de géant en matière de communication digitale, associant le numérique éducatif, la modularisation des formations, pilotant la performance, créant un schéma directeur des systèmes d'information, ouvrant à l'international des parcours de formation. Le CCCA-BTP est devenu un expert pédagogique de l'alternance, un éclaireur de tendances, un booster de promotion et d'attractivité des métiers et de l'apprentissage BTP. Le CCCA-BTP sort de ces 6 années d'intenses transformations organiques

et paritaires singulièrement renforcé, reconnu, et incontournable. Il est aujourd'hui LA référence de l'État en matière d'innovation pédagogique et ce sont nos apprentis et nos entreprises qui en bénéficient et qui continueront à en bénéficier. C'est tout l'objet du 2^e plan stratégique du CCCA-BTP en préparation ainsi que de la convention de coopération que la CAPEB a signée en décembre dernier avec l'organisme pour une politique ambitieuse et innovante de l'apprentissage et de la formation professionnelle au profit des entreprises artisanales du bâtiment et des jeunes générations. Oui, à n'en pas douter, le syndicalisme est un moteur d'évolution et de progrès !